

DOCUMENT N° 58

RECOMMANDATION SUR LE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE MONCTON

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 8 au 10 juillet 2001, sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des Sommets de la Francophonie, les Chefs d'État et de Gouvernement consignent dans un Plan d'action les orientations de la coopération multilatérale francophone pour une période de deux ans,

CONSIDÉRANT également que les Chefs d'État et de Gouvernement chargent le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) d'animer cette coopération et d'assurer l'harmonisation des programmes et des actions des opérateurs,

CONSIDÉRANT que les parlementaires agissent en tant que relais des actions de l'OIF auprès des populations francophones et qu'ils représentent, auprès des instances et des opérateurs de la Francophonie, les perceptions, les attentes et les besoins de ces populations,

RAPPELANT, dans cette perspective, sa décision, prise en juillet 2000 à Yaoundé lors de sa XXVI^e Session ordinaire, de mandater sa Commission politique d'effectuer un rapport statutaire sur le suivi des Plans d'action des Sommets,

SOULIGNANT que ce rapport statutaire a pour objectifs principaux d'informer les parlementaires et les Parlements du contenu des interventions réalisées en application d'un Plan d'action et d'évaluer si les engagements des États et des Gouvernements se sont bien traduits au cours du biennium par des actions adaptées aux besoins des populations,

FAIT PART, à la suite de l'élaboration d'un premier rapport parlementaire d'information portant sur le suivi du Plan d'action de Moncton et sur les 16 premiers mois de la mise en oeuvre de la programmation du biennium 2000-2001, des constats et recommandations ci-après :

1) S'agissant de la prise en compte de l'Avis de l'APF dans le Plan d'action de Moncton,

SE FÉLICITE que la plupart des recommandations de l'Avis de l'APF aient été retenues dans le Plan d'action de Moncton,

SE FÉLICITE également que le Plan d'action de Moncton l'encourage à poursuivre ses actions de coopération parlementaire,

ATTIRE de nouveau l'attention des Chefs d'État et de Gouvernement sur les recommandations de l'Avis de l'APF qui n'ont pas trouvé d'écho dans le Plan d'action de Moncton, en particulier la recommandation sur la lutte contre l'esclavage et le travail des enfants et celle sur la mise sur pied d'un programme de volontariat francophone pour l'enseignement du français,

2) S'agissant de la programmation 2000-2001 par les opérateurs,

SE FÉLICITE de la réalisation par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie d'un compte rendu d'exécution de la programmation, périodiquement mis à jour, de l'évaluation externe de 3 programmes et de la procédure d'appel public pour une douzaine de programmes qui démontrent que l'AIF effectue des efforts notables pour respecter les critères de transparence et d'efficacité exigés par les Chefs d'État et de Gouvernement,

RECOMMANDE au Secrétaire général de la Francophonie et à l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale que le travail de resserrement des priorités de l'AIF se poursuive et soit accentué en vue du prochain biennium, de manière à ce que :

- l'engagement démocratique et l'approfondissement de l'État de droit et des droits de l'Homme soient de plus en plus indissociables de l'adhésion à l'espace francophone et de la coopération pratiquée au sein de cet espace,
- les programmes puissent toucher davantage l'ensemble des populations francophones, et en particulier les enfants et les jeunes par le biais d'actions dans les domaines de l'éducation et de la formation,

RECOMMANDE au Secrétaire général de la Francophonie que soit réalisé, et transmis aux Gouvernements et aux Parlements de la Francophonie, un état d'exécution des actions multilatérales francophones exécutées par les opérateurs dans chacun des États ou Gouvernements membres de l'OIF,

3) S'agissant des contributions volontaires des États et des Gouvernements au Fonds multilatéral unique,

RAPPELLE que le Fonds multilatéral unique, principal instrument de financement de la Francophonie, recueille les contributions volontaires des États et des Gouvernements relatives aux décisions des Sommets,

CONSTATE avec regret que la situation de l'exercice 2000 du Fonds multilatéral unique est caractérisée par un écart considérable entre les crédits annoncés et les crédits versés,

SOULIGNE à cet effet que les retards dans les versements des contributions volontaires des États et des Gouvernements et le non-versement de ces contributions ont des effets fâcheux sur la mise en oeuvre des programmes,

RECOMMANDE vivement aux États et Gouvernements membres de l'OIF de respecter leurs engagements financiers consentis envers l'OIF dans les délais impartis, de manière à permettre une mise en oeuvre efficiente des programmes, et notamment des programmes de coopération parlementaire.